

Madame la Préfète de la Drôme

Direction Départementale des
Territoires de la Drôme
4 place Laënnec
26000 VALENCE

Alixan, le 13 octobre 2021

A l'attention de Tanguy QUEINEC

Nos réf : LB/JF – NC - 68

Objet : Réponse du bureau du SCoT à la consultation sur les permis modificatifs du projet de parc photovoltaïque sur Erôme et Gervans.

Madame la Préfète,

Vous nous avez fait part des permis modificatifs pour le développement du projet de centrale photovoltaïque sur les communes d'Erôme et de Gervans au titre de la consultation des personnes publiques ou services intéressées.

Compte tenu du caractère modificatif des permis alors même que le SCoT n'a pas été consulté lors du dépôt initial en 2016 et de l'avancée actuelle du projet dont l'inauguration est prévue le 22 octobre prochain, le bureau décide de ne pas se prononcer sur ces permis tout en s'interrogeant sur la pertinence d'une consultation de l'avis du syndicat dans ces conditions.

Je vous prie de croire, Madame la Préfète de la Drôme, à l'assurance de ma considération distinguée.

Lionel BRARD

Président